

Enquête publique

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.) INONDATION SUR LA COMMUNE DE LA DESTROUSSE

(Article L562-1 du code de l'Environnement)

Bordereau des Pièces

Pièce 1 : rapport de présentation

Pièce 2 : zonage réglementaire

1 : Cartographie du zonage réglementaire sur l'ensemble du territoire communal au 5000^e (format 880/1100)

Pièce 3 : règlement

Pièce 4 : annexes (nbre : 3)

1 : Définition des enjeux (format 880/1100)

2 : Définition de l'aléa (format 880/1100)

3 : Définition des lignes d'eau (format 880/1100)

Pièce 5 : étude de référence

- Etude hydrologique et hydraulique sur le bassin versant de l'Huveaune (dossier communal, carte des débits)